

La communication du projet

Depuis 2023, une nouvelle responsable de projet est en charge du projet éolien de Trébédan. La communication se poursuit au rythme du projet. Les comités de suivi, les bulletins d'information, les permanences publiques sont organisés par la municipalité de Trébédan ou ABO Energy lors des moments clés du projet ou lorsque le besoin d'information se fait ressentir.

La responsable du projet se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. Vous pouvez la contacter (voir ses coordonnées ci-dessous) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone. De plus, une page web dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant : www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Bretagne > Projet éolien de Trébédan.

ABO Wind devient ABO Energy

Historiquement, notre entreprise est pionnière dans le développement de l'énergie éolienne, puis nos expertises et nos connaissances se sont développées.

Aujourd'hui, et après 20 ans d'activité dans le secteur énergétique français, nous travaillons également sur des projets photovoltaïques, de stockage et d'hydrogène. C'est cette approche désormais globale du marché des énergies renouvelables que nous souhaitons mettre en avant en devenant ABO Energy depuis le 15 juin dernier.

ABO Wind devient



Projet éolien de Trébédan

Bulletin d'information n°3 - Juillet 2024

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de Trébédan se poursuit avec 2 éoliennes au lieu de 3. Cette nouvelle configuration évite la plupart des zones humides de la zone d'étude. Elle prend aussi en compte l'ensemble des enjeux environnementaux : biodiversité, paysage et acoustique.

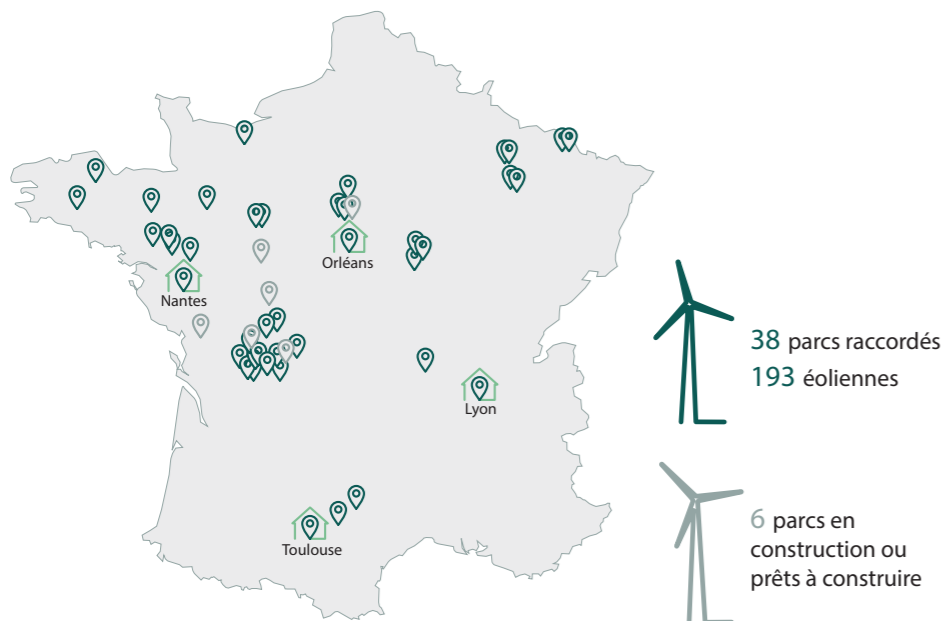
Depuis 2023, ABO Energy (anciennement ABO Wind) a accordé une attention particulière aux zones humides. Afin de les localiser, plus de 200 sondages ont été réalisés sur la zone d'étude aux hivers 2022 et 2024. Dans ce troisième bulletin d'information, nous vous présentons la localisation des zones humides et la méthode utilisée pour les étudier.

Tatiana Bidet
Responsable du projet éolien de Trébédan

Une énergie nécessaire

Nous traversons actuellement une crise énergétique et climatique préoccupante. Elle se traduit par une hausse des prix de l'énergie, un risque d'approvisionnement insuffisant pouvant mener à des coupures d'électricité, et une recrudescence et intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Ce constat alarmant est repris à de multiples reprises dans le dernier rapport du GIEC : nous avons 3 ans pour inverser la tendance et enclencher une baisse de 5% par an des émissions de gaz à effet de serre, et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Selon RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50 % de notre consommation électrique en France en 2050, pour remplacer les énergies fossiles polluantes et pallier le rythme de renouvellement du parc nucléaire vieillissant. La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables marque un réel point d'étape dans la volonté d'augmenter la part des énergies renouvelables en France afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement du pays et de décarboner notre mix énergétique.

Avec son équipe de 195 personnes, ABO Energy développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.

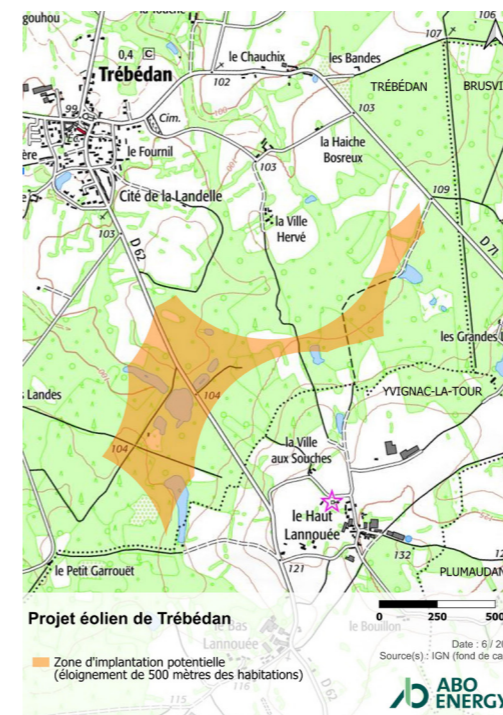


Contacts

Responsable du projet
Tatiana Bidet
Tél. : 06 32 58 77 43
tatiana.bidet@aboenergy.com

Responsable communication du projet
Anne-Cécile Cotard
anne-cecile.cotard@aboenergy.com

www.abo-wind.com/fr



La zone d'étude

La zone d'étude, en orange sur la carte ci-contre, s'étend sur la partie sud de la commune de Trébédan : entre les routes départementales D71 (direction Brusvily) et D62 (direction Plumaudan).

Cette zone a été définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- un éloignement d'au moins 500 mètres des habitations,
- une bonne exposition aux vents dominants,
- une possibilité de raccordement au réseau électrique,
- une proximité des chemins d'accès.



Chronologie du projet

2015

- Avril : Délibération favorable du conseil municipal pour qu'ABO Energy lance les études.
- Juin : Réunion publique.
- Septembre : Arrêt des démarches suite à une contrainte militaire.

2020

- Reprise de contact avec les propriétaires et les exploitants après accords avec l'armée.
- Septembre - Octobre : Présentation en conseil municipal - délibération pour reprendre les études de développement.

2021

- Mars : Installation du mât de mesure de vent et lancement des études environnementales.

2022-2023

- Résultats des états initiaux.
- Comités de suivi organisés par la commune.
- Juin : Démontage du mât de mesures de vent.

2024

- Février : Résultats des nouveaux sondages de zones humides.

Les prochaines étapes (dates prévisionnelles):

2024

- Conception du projet éolien (nombre d'éoliennes, gabarit, positionnement sur la zone, mesures associées).

2025 - 2027

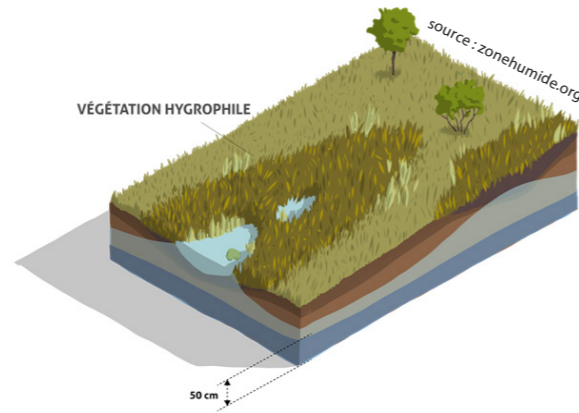
- Dépôt du dossier d'autorisation en environnementale en Préfecture.
- Instruction de la demande par les services de l'état incluant une enquête publique en vue d'une autorisation préfectorale.
- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans.

L'évaluation des enjeux et impacts - les zones humides

Comme énoncé au début de ce bulletin d'information, une attention particulière a été portée aux zones humides identifiées sur la zone d'étude.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont définies à l'article L211-1 du code de l'environnement de la manière suivante : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Lorsqu'elles sont peu anthropisées, les zones humides sont des milieux naturels riches en biodiversité. De nombreuses espèces d'oiseaux ainsi que des espèces végétales remarquables dépendent de la bonne conservation de ces milieux.

De plus, les zones humides remplissent des fonctions hydrologiques, épuratoires et participent au stockage du carbone. Leurs capacités à réguler les crues et à améliorer la qualité de l'eau en font des alliés naturels dans les activités humaines.

Pourquoi et comment les identifier ?

L'identification et la délimitation des zones humides est la première marche vers leur préservation. Dans le cadre d'un projet éolien, c'est une obligation légale à laquelle s'ajoute des obligations réglementaires à l'échelle de la région et du bassin versant.

Concernant l'identification : l'utilisation d'outils cartographiques et la consultation des documents d'urbanisme permettent de définir des potentialités de présence. Par la suite, les expertises botaniques (détermination des végétations et de la flore) et pédologiques (analyse du sol) valident ou non la présence et la délimitation des zones humides. Pour finir, les expertises de fonctionnalité évalueront la qualité des zones humides présentes.

Étape 1



Étape 2



Étape 3



© G. Gayet - PatriNat OFB - CNRS - MNHN

Les résultats d'études

Critère floristique

Les prospections terrains menées sur la végétation ont permis l'identification d'habitats typiques de zones humides. On note notamment la présence de landes et de prairies humides au sein de la zone d'étude. Ces habitats ont une qualité écologique certaine. C'est pourquoi, aucun ouvrage ne sera construit sur leur périmètre.

Critère pédologique

L'identification des zones humides a été complétée grâce à une double étude de sol. Les sondages pédologiques, jusqu'à 120 cm de profondeur, sont réalisés à l'aide d'une tarière manuelle. Les carottes de terre extraites sont ensuite examinées selon les paramètres spécifiques aux zones humides : les horizons rédoxiques, réductiques et histiques. Dans le cadre de l'étude, c'est environ 90 puis 120 sondages qui ont été effectués aux hivers 2022 et 2024. La conception du projet s'attache particulièrement à limiter l'emprise des ouvrages sur les zones humides identifiées. Si la recherche d'un compromis entre l'ensemble des volets environnementaux ne permet pas d'envisager un projet viable sans que ne soient impactées des zones humides, des mesures de réduction et de compensation seront recherchées.

Étude de fonctionnalité

Une fois identifiées, les zones humides potentiellement impactées feront l'objet d'une analyse de fonctionnalité qui permettra d'évaluer la qualité de ces milieux et d'envisager des mesures de compensation adaptées.

